2024/90158

7.3.2024

Rectificatif au règlement (UE) 2020/1783 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2020 relatif à la coopération entre les juridictions des États membres dans le domaine de l'obtention des preuves en matière civile ou commerciale (obtention des preuves)

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 405 du 2 décembre 2020)

1. Page 34, à l'annexe I, formulaire N, champ 2:

au lieu de: «2. Numéro de référence de la juridiction requise (*):

_____

(*) Facultatif.»,

lire: «2. Numéro de référence de la juridiction requise/de l'organisme central/de l'autorité compétente (*):

_____

(*) Facultatif.».

2. Page 34, à l'annexe I, formulaire N, champ 4:

au lieu de: «4. Nom de la juridiction requise (*):

_____

(*) Facultatif.»,

lire: «4. Nom de la juridiction requise/de l'organisme central/de l'autorité compétente (*):

_____

(*) Facultatif.»